

FORMATION EN RESSOURCES HUMAINES

POUR LES PERSONNELS DES CINÉMAS

▶ LE CONTEXTE

Deux ans de pandémie ont malmené et changé la donne du monde du travail. Les industries culturelles n'ont pas été épargnées, et font partie des secteurs les plus touchés.

Les salles de cinémas closes, les directeur.ice.s d'exploitation ont dû explorer de nouvelles pistes afin de maintenir la cohésion et la motivation au sein d'équipes dispersées.

Les conséquences de cette crise ont parfois été violentes, avec de nombreuses ruptures de contrats, des collaborateurs peu motivés à la réouverture mais avec de nouvelles exigences fortes.

▶ LES ENJEUX

Le droit du travail et les textes des conventions collectives (exploitation, animation, spectacle...) fixent le cadre administratif et légal des relations au travail.

Appliquer ce cadre à chaque étape et dans chaque situation - recrutement, licenciement, démission, entretiens de fin d'année, évaluation des risques, difficultés sociales, conflits... - est non seulement nécessaire mais permet aussi une meilleure organisation du travail.

Au-delà, afin de recréer du lien entre les équipes et la direction, il apparaît essentiel de replacer l'humain au cœur de la stratégie de l'entreprise.

La fonction Ressources Humaines peut être basée sur l'expérience, mais il existe des règles à suivre pour être plus opérationnel et efficace, choisir la bonne personne au bon moment au bon endroit, instaurer un climat social positif et développer l'engagement des collaborateur.ice.s.

▶ QUI SOMMES-NOUS ?

LE SCARE, SYNDICAT DES CINÉMAS D'ART DE RÉPERTOIRE ET D'ESSAI

regroupe 430 cinémas, soit 750 écrans indépendants et Art et Essai, de toutes tailles, dans toutes les régions de France : établissements emblématiques de Paris et des grandes villes, cinémas de périphérie, villes moyennes et petites, zones rurales.

Il organise tout au long de l'année des ateliers prospectifs et de réflexion, à Paris et en régions ou à l'occasion de festivals (Festival de La Rochelle, Sommet des Arcs), des rendez-vous réguliers distribution / exploitation, pour favoriser le dialogue entre distributeurs et exploitants.

Le SCARE bénéficie d'un numéro d'autorisation d'organisme de formation : 11 75 56882 75 (cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'État), et a obtenu la certification Qualiopi. Il organise des sessions de formation pour le personnel des salles de cinéma depuis 2017.

▶ LA FORMATION

La formation Ressources Humaines – Les fondamentaux permet de :

- Mettre en œuvre la politique de ressources humaines en s'appuyant sur les textes du code du travail et des conventions collectives dont les participant.e.s dépendent (exploitation, animation, spectacle...).
- Développer une approche stratégique
- Impulser la politique de gestion des talents et des compétences des collaborateurs
- Instaurer un climat social positif et développer l'engagement des collaborateurs
- Garantir un dialogue social efficace et constructif
- Manager les risques sociaux : anticiper et apporter les solutions juridiques adéquates.

LE PUBLIC CONCERNÉ

La formation s'adresse aux personnels des salles de cinéma : directeur.ice.s, responsables de cinéma, managers, directeur.ice.s adjoint.e.s, chefs d'équipe. La formation s'adapte à toutes les conventions collectives.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour suivre la formation.

TARIF

1120€ net de taxe, non soumis à la TVA pour 14h de formation.

Prise en charge par les OPCO (AFDAS, Uniformation...) possible.

DURÉE

4 modules de 3h30 répartis sur 2 jours

Soit 14 heures de formation.

Horaires : 9h30-13h / 14h-17h30

Une journée composée de 3 modules supplémentaires sera proposée ultérieurement pour compléter cette première session.

▶ LES OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité d'atteindre les objectifs stratégiques, opérationnels, pédagogiques suivants :

- Appliquer les fondamentaux du droit du travail et de leur convention collective
- Rendre son management et la gestion d'une équipe plus performants par l'application au quotidien de ses connaissances plus étendues de la loi et de la convention collective
- Organiser ou ré-organiser les postes en fonction des collaborateur.ices présent.e.s, des départs et recrutements
- Rédiger une fiche de poste, une annonce en adéquation avec le profil recherché
- Recruter de nouveaux collaborateur.ice.s grâce à la maîtrise des principes de l'entretien d'embauche
- Respecter les principes de non-discrimination dans les différentes étapes de recrutement
- Conduire différents entretiens (obligatoires et facultatifs) avec les collaborateur.ice.s
- Informer ses collaborateur.ice.s sur le droit à la formation professionnelle et organiser les demandes d'inscriptions et de prise en charge auprès des OPCO.
- Distinguer les différentes formes de management
- Promouvoir la santé et la sécurité sur le lieu de travail
- Poser les bases d'une qualité de vie au travail afin de fidéliser les salarié.e.s
- Lutter contre les différentes formes de harcèlement sur le lieu de travail
- Motiver les équipes
- Désamorcer et gérer les conflits
- Valoriser le capital humain au sein de l'organisation, motiver ses collaborateur.ice.s, améliorer leurs compétences et leur efficacité.

▶ LE PROGRAMME

1. LES BASES DU DROIT DU TRAVAIL

- Les sources du droit du travail et les obligations générales de l'employeur.se : santé, sécurité, principe de non-discrimination, harcèlement, mise en place des institutions de représentation du personnel
- Engagement : contrat de travail à durée indéterminée, contrat de travail à durée déterminée, intérim
- Modification du contrat de travail
- Discipline : principes généraux et règles de procédure
- Le temps de travail : règles et procédures.

2. LES BONNES PRATIQUES DU RECRUTEMENT

- Le recrutement, une opportunité de structuration d'équipe : organiser ou ré-organiser les postes en fonction des collaborateur.ices présent.e.s, des départs et recrutements
- Rédiger une fiche de poste, une annonce, en adéquation avec le profil recherché
- Les phases du recrutement : l'analyse du besoin, l'embauche, l'intégration
- Respecter les principes de non-discrimination dans les différentes étapes de recrutement et les erreurs à éviter.

3. POUR UN MANAGEMENT D'ÉQUIPES SEREIN

- Le métier de manager : son rôle, ses missions
- Les entretiens facultatifs et obligatoires, quelles étapes et méthodes pour les mener
- Informer ses collaborateur.ice.s sur le droit à la formation professionnelle, organiser les demandes d'inscriptions et de prise en charge auprès des OPCO
- Introduction aux méthodes pour motiver son équipe.

4. LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- La reconnaissance au travail : quels leviers et avantages
- Santé et sécurité au travail : les principes et comment les respecter, les risques professionnels, les organismes à solliciter
- Les risques psycho-sociaux : comment les identifier et les prévenir
- Prévenir le harcèlement moral et sexuel dans l'établissement, gérer les situations.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Méthode magistrale pour acquisition rapide de connaissances en droit, méthode interrogative pour rendre le stagiaire acteur de sa formation, méthode découverte pour impliquer l'apprenant.

Echanges de pratiques, travaux en binôme ou en groupe, jeux de rôles, restitutions collectives, quizz ...

MOYENS TECHNIQUES

Le local sera muni d'un vidéoprojecteur, d'un paperboard et du wifi.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

- Test de positionnement en amont et en aval de la formation
- Distribution d'un questionnaire de satisfaction à chaque participant et analyse détaillée des retours des stagiaires
- Remise de documents de synthèse pour les parties théoriques de la formation, permettant aux stagiaires de réinvestir facilement les contenus.

INTERVENANTES

Maître Sultan Gunel

Sultan Gunel est avocate au barreau de Paris. Son activité principale est le droit du travail. Depuis 2013, elle anime des formations, avec notamment des formations pour les membres des institutions représentatives du personnel pour le compte de l'organisme de formation Emergences, et des formations destinées aux membres du CHSCT et aux délégués du personnel (Mise en place-Missions-Fonctionnement-Protection).

Aurélia Di Donato

Aurélia Di Donato travaille dans l'exploitation cinématographique depuis près de 20 ans. Elle y a pratiqué de nombreux métiers, en régions comme à Paris, de la projection à la direction de salles. En 2011 elle a créé avec d'autres professionnels l'association Les Doigts Dans La Prise qui est un organisme de formation spécialisé dans les domaines de médiation et l'animation des salles de cinéma. Au sein des Doigts Dans La Prise, elle organise, crée et anime de nombreuses formations.

Solenne Bianco

Solenne Bianco explore le milieu associatif culturel depuis ses débuts. Coordinatrice en festival, correspondante à l'ADRC ou déléguée générale à l'ACREAMP, c'est avec les salles de cinémas qu'elle crée des relations privilégiées. A la suite des différents postes occupés et pour diversifier ses compétences, elle intègre en 2019 l'Ecole des Ressources Humaines IGS-RH à Paris et se spécialise dans le recrutement et le Comp and Ben. Elle crée son entreprise de conseils et formation RH au service des particuliers et des associations, et se forme dans l'animation de formations avec Cegos.

TARIFS

1120€, net de taxe, non soumis à TVA pour 14h de formation.

Possibilité de prise en charge par l'AFDAS ou Uniformation.

INSCRIPTIONS

La formation s'adresse à un groupe de 12 participants maximum. Cette formation ne pourra avoir lieu en dessous de 6 inscrits par session.

Demande d'inscription à effectuer auprès du SCARE : romane.perisse@scare.fr

REPAS ET HEBERGEMENT

A la charge du stagiaire.

ACCESSIBILITÉ

Si vous êtes en situation de handicap, merci de nous contacter via notre adresse mail romane.perisse@scare.fr pour étudier l'accès à la formation.